

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA ROZEILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2022

La séance est ouverte à quatorze heures cinquante minutes suivant convocation en date du 4 août 2022. L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Modification des statuts du syndicat

Rattachement des charges et des produits pour l'année 2022

Travaux de remplacement de canalisation fuyarde à Mainsat : modification de la délibération n° 2021/27

Informations et questions diverses

Présents : MM. Bernard GAY, Patrick HAZARD, Georges DIONNET, Jean-Jacques BIGOURET, Jean-Pierre BONNAUD, Florian CHADEYRON, Pascal DECOUTEIX, Philippe NOURRI, Eric VIGNERON suppléant de Cécile PIGNIER-GUINOT, Christian SABY, Didier DUBOSCLARD, Laurent LHERITIER, Vincent MERIGOT, Denis FOURNET, Michel NICOLAON suppléant de Alain LUQUET, Pierre PUIBOUBE, Jean-Christophe COTTON, Jean-Luc MONDON, Guy MERITET, Christian DIONNET suppléant de Solange VIALTAIX, Joël RICHIN, Raoul CHANSEAUD, Christian PARDANAUD, Roger BOURLIAUD, Georges CHIRADE, Maurice MASFRAND, Alain BUJADOUX, Alexandre BOURDERY suppléant de Michèle ALOUCHY, Thierry MICHON, Jean-Yves BOURDERIONNET, David GRANGE, Jean-Baptiste BARBAT-DU-CLOSEL, Raymond ANDANSON, MMES. Camille DECHAMPS, Evelyne BEZON, Jocelyne JACQUET, Marie-Claire NEBOUT, Tiphaine SUZANNE, Muriel COTENTIN, Annick GLOMOT, Aurélie DUMONTEIL suppléante de Gina VIRGOULAY, Véronique TALBOT-THOLIN, Marinette BOUSSAGEON, Gaëlle LE BIVIC-KISTER, Yolande PLAS, Sylvie MUNNE, Marie-Claire LEGRAND, Pierrette LEGROS, Sylvie CHABREDIER, Marie DUMONTEIL, Florence SAUTHON suppléante de Alexandre AUBERT, Annette VINCENDON.

Excusés : MM. Sébastien VINCENDON, Christian PAYARD, Alain LUQUET, Alexandre AUBERT, MMES. Annick PIRON, Claire ZARROUK, Madeleine PRADEUX, Gina VIRGOULAY, Florence PAROT, Christiane BARANOWSKI, Cécile PIGNIER-GUINOT, Julie BATIER, Solange VIALTAIX, Michèle ALOUCHY.

Absents : MM. Guy BRUNET, Sébastien CHAUMAISSON, Pierrick LOURADOUR, Jacky MAINENEMARE, Nicolas DUCHE, Dominique AUGENDRE, Alain SIMON, Didier LEBRETON, Bernard LEMARCHAND, Gérard CHANUDET, Jean-François LASCOURBAS, Jean-Michel SOULEBOT, Jérémy BRUGERE, Gauthier CHASSAGNE, David BEAUJON, Julien DA COSTA, Eric D'HULSTER, Marc BUJON, Eric DULUC, Alain FAUCCONNET, Bernard ALLOCHON, Jean-Paul RICHEN, Jean-Louis ROUGERON, Hadrien QUENNEHEN, Cédric DELICQUE, Olivier HUET, Jacky BAILLY, Mathieu JALLOT, Serge FOURTON, Bernard CHAMBET, Frédéric AURIOL, Christophe LECOUR, MMES. Sandrine BOULAUD, Christelle MULA-LAGORSSE, Catherine PINLON, Emilie BILLON, Sabrina PARROT, Caroline JOUENNE.

Pouvoirs : Madeleine PRADEUX à Tiphaine SUZANNE, Christian PAYARD à Pascal DECOUTEIX, Annick PIRON à Evelyne BEZON, Christiane BARANOWSKI à Maurice MASFRAND, Julie BATIER à Guy MERITET.

Secrétaire de séance : Madame Tiphaine SUZANNE.

- **Modification des statuts du syndicat**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que par délibération n° 2022-8 du 8 juillet 2022 le comité syndical a adopté les statuts proposés.

Il s'avère que la vente d'eau à d'autres collectivités n'a pas été mentionnée. Le Président propose donc de compléter l'article 4 – Objet du syndicat avec les termes suivants :

« Le syndicat est compétent pour assurer la production et la distribution publique de l'eau potable sur l'ensemble des territoires de ses communes adhérentes situées dans l'Est du département de la Creuse **ainsi qu'aux collectivités raccordées ou interconnectées** ».

Les statuts ainsi modifiés sont annexés à la présente délibération et remplacent les précédents visés en Préfecture le 18 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de compléter l'article 4 des statuts visés en Préfecture le 18 juillet 2022 tel qu'exposé ci-dessus ;
- Donne tous pouvoirs au Président pour signer les pièces relatives à cette affaire.

- **Rattachement des charges et des produits pour l'année 2022**

Monsieur le Président expose que le syndicat est concerné par l'obligation de rattachement pour le budget (M49) qui a pour finalité la production de résultats budgétaires sincères.

Pour les dépenses de fonctionnement, il s'agit des dépenses engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre. Pour les produits, il s'agit des recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre.

Le caractère obligatoire du rattachement des charges et produits à l'exercice peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité. Ce qui est le cas pour le syndicat.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser l'absence de rattachement des charges et des produits pour l'année 2022 ;
- D'inviter Monsieur le Président à communiquer cette décision aux services de la Trésorerie d'Auzances ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à cette affaire.

- **Travaux de remplacement de canalisation fuyarde à Mainsat : modification de la délibération n° 2021/27**

Monsieur le Président expose que par délibération n° 2021/27 du 22 octobre 2021 le comité syndical a décidé de réaliser les travaux de remplacement de canalisation fuyarde sur la commune de Mainsat. Le montant des travaux était estimé à 156 289.20 euros HT et des subventions devaient être demandées à l'Agence de l'Eau ainsi qu'à la Préfecture (DETR).

Il s'est avéré que l'Agence de l'Eau ne finançait plus ces travaux, la décision a été prise de reporter ces travaux à plus tard et de ne pas demander de DETR.

Depuis, au vu de la sécheresse et de l'urgence de réaliser des travaux de remplacement de canalisations fuyardes sur le réseau, il a été décidé de lancer une consultation sur une plateforme dématérialisée. Les offres reçues dépassaient de plusieurs milliers d'euros l'estimation de départ, le marché a donc été déclaré infructueux. Une deuxième consultation a été lancée et trois entreprises ont remis une offre. L'estimation a été revue à la hausse à 194 396.13 euros HT.

Les offres sont encore au-dessus de l'estimation mais le Président propose de retenir l'entreprise EBL, qui a remis l'offre la mieux disante, pour un montant de 199 043.77 euros HT, et de réaliser les travaux sans subvention car au vu de la conjoncture et des tarifs des matières premières, relancer le marché une troisième fois serait prendre le risque de ne pas avoir d'offre ou recevoir des offres avec un montant de travaux encore plus élevé.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir l'offre d'EBL pour un montant de 199 043.77 euros HT ;
- De réaliser ces travaux urgents sans subvention étant entendu que la somme est inscrite au budget ;
- De donner tous pouvoirs au Président pour signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.
- **Informations et questions diverses**
- Suivi de la procédure de DSP

La procédure a été lancée sur la plateforme dématérialisée le 18 mars 2022 avec une date limite de dépôt des candidatures, et des offres, fixée au 20 mai 2022 à 10 H. Un pli a été déposé par SUEZ Eau France.

Le 20 mai 2022, le pli a été ouvert par les services qui ont effectué l'analyse de la candidature.

Une demande de régularisation a été adressée à SUEZ le 24 mai 2022 pour une réponse le 31 mai 2022 au plus tard, ce qui a été fait.

La candidature de SUEZ est acceptée le 2 juin 2022 par la Commission de Délégation de Service Public qui autorise les services à analyser l'offre.

La CDSP s'est réunie le 5 juillet à 10h30 pour prendre connaissance de l'analyse de l'offre. A l'issue de cette réunion, la commission a recommandé au Président d'engager des négociations avec SUEZ.

Un courrier a été adressé à SUEZ via la plateforme dématérialisée en date du 29 juillet 2022 pour une réponse aux questions posées pour le 29 août 2022 à 10h au plus tard.

SUEZ a répondu aux questions le 26 août et les services procèdent actuellement à l'analyse des réponses.

Une réunion de la CDSP est prévue le jeudi 15 septembre pour préparer la négociation qui aura lieu le jeudi 22 septembre.

Question : Quelle est la durée de la future convention ?

Réponse : 15 ans (délibération du comité du 2 juillet 2021)

Question : Est-il fréquent qu'il n'y ait qu'un candidat ?

Réponse : Le marché est passé sur une plateforme dématérialisée. SAUR et VEOLIA ont envoyé un courrier disant qu'aucune offre ne serait remise. Le Président a eu VEOLIA qui a expliqué que des réponses à d'autres marchés étaient prévues et qu'ils manquaient de temps et de personnel pour répondre à notre offre. SAUR a mis en avant un manque d'effectifs.

Arrivée de M. Serge LEHMANN à 15h05

- Travaux à venir

Création d'un chemin d'accès au réservoir du Montant sur la commune de St Maixant. Après consultation, c'est l'entreprise Tauton qui a été retenue pour un montant de 15 148 euros HT (linéaire de 185 m).

Déplacement d'une canalisation au village de Moulin Croizet sur la commune de Mautes. Ces travaux seront réalisés en régie.

- Informations

- 1) Le schéma directeur confié au cabinet ALTEREO en est à sa phase 3 : l'étape 1 qui nous sera présentée prochainement concerne le fonctionnement du réseau en situation actuelle, future et en situation de crise. L'étape 2 définira les priorités, le chiffrage et le programme pluri annuel des travaux.
- 2) Sur l'usine de Magnat, les travaux étant terminés et la période de parfait achèvement arrivant à son terme, les essais de garantie seront réalisés en 2 temps dès la semaine prochaine.
- 3) La DUP sur le ruisseau de la Chaudrue est toujours en cours d'instruction.
- 4) Le niveau du barrage de Beissat est actuellement à -1.80 m. On constate quelques périodes de cyanobactéries.
- 5) Concernant les captages, les débits entrants sont en baisse (175 m³/j contre 300 m³/j) en moyenne.
- 6) Au vu de la période de sécheresse que nous vivons actuellement et du changement climatique qui va devenir récurrent, entraînant un déficit hydrique de plus en plus prégnant, l'AMAC a décidé d'organiser une table ronde sur la problématique « eau » vendredi 23 septembre.
- 7) Madame la Préfète et Madame la Présidente du Conseil Départemental organisent une réunion d'information sur la création d'un syndicat départemental d'AEP par quelques UGE lundi 26 septembre. Le Président rappelle que ce sujet avait été évoqué et délibéré lors du dernier comité.
- 8) Dans l'année suivant le parfait achèvement des travaux de réhabilitation de la filière boues, des essais de garantie sont réalisés par un cabinet de contrôle indépendant choisi par le syndicat ; il s'agit de SODAE. Pendant trois jours ce cabinet vérifiera et contrôlera les engagements pris par le titulaire du marché, HYDREA. Ces essais consistent en :
 - La vérification du bon fonctionnement de la nouvelle filière de traitement des boues ;
 - La vérification des rendements des nouveaux ouvrages dans les conditions de marche normale ;
 - La vérification des consommations en électricité et en réactifs des nouveaux ouvrages ;
 - La vérification de la qualité de l'air dans les locaux ;
 - La vérification de la nature des rejets en milieu naturel ;
 - L'établissement d'un bilan des flux.

Des comparaisons avec les garanties seront effectuées. Le coût de la prestation est d'environ 8 000 euros HT.

Question : Où en est le forage à Bussière Nouvelle ?

Réponse : Le DOE (dossier des ouvrages exécutés) a été remis par TERRAQUA. La question se pose de la faisabilité d'un ouvrage (débit de 4.7 m³/heure sur 20 heures. Il faudrait voir le coût d'un ouvrage par rapport au rendu (à peine 100 m³/jour). L'entreprise est descendue à 120 mètres de profondeur. Le forage sur Magnat n'a rien donné.

Question : Les pertes d'eau sur le réseau sont importantes ?

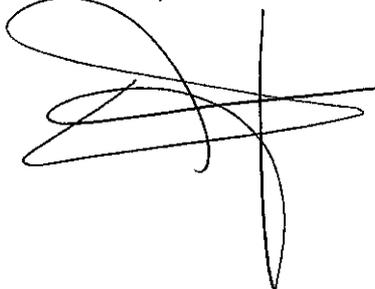
Réponses : Voir dans le dernier RPQS (2020). Le RPQS 2021 sera présenté au comité de fin d'année.

L'importance est l'ILP (indice linéaire de perte), on doit éviter les pertes d'eau au maximum. Le syndicat réalise des travaux sur les canalisations fuyardes et des compteurs de sectorisation ont été installés il y a quelques années. Le schéma directeur donne en moyenne une perte de 600 m³/jour mais cela ne reflète pas la réalité. On est plus près de 300 m³/jour sur 1100 kms de réseau. L'eau perdue provient également des purges, des nettoyages, des essais sur les poteaux incendie.

Le Président précise que dans le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, l'importance est donnée au grand cycle de l'eau. Beaucoup de subventions dont nous pouvions bénéficier n'existent plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Le Président,



La secrétaire,

